

COMPTE-RENDU DU COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION (CSA) du 2 avril 2025

Points à l'ordre du jour :

- Cadrage des possibilités de promotion pour la voie temporaire d'accès au corps de professeurs des universités

M. ARTIBA Abdelhakim, Président de l'UPHF est excusé,

M. KABILA Abdelhak, Vice-Président délégué aux Ressources Humaines

M. DE LA BOURDONNAYE Armel, Directeur de l'INSA HdF est excusé

M. BRICOUT Eric, Directeur Général des Services

M. EDART Cédric, Directeur Général des Services de l'INSA HdF

Mme WIART Karine, Directrice des Ressources Humaines,

Pour le SGEN CFDT, M. HENON Pierre, M. DENEOUX Dominique

Pour UNSA EDUCATION avec le SNPTE, M. ANCEAU Jean Hubert, M. DUBOC Jean Philippe

Pour la FSU, M. URBANIAK Rodolphe, Mme LEMAIRE Christelle, M. DISTINGUIN Maximilien

M. ANCEAU Jean Hubert est nommé secrétaire adjoint de séance.

Le quorum étant atteint, la séance débute à 09h35.

- Cadrage des possibilités de promotion pour la voie temporaire d'accès au corps de professeurs des universités

M. KABILA explique que le nombre de postes a été envoyé tardivement par le ministère et qu'un retour est exigé pour le 4 avril 2025. Un CSA et un CA exceptionnels étaient donc nécessaires.

M. BRICOUT déplore que le calendrier ministériel n'ait pas été modifié en conséquence malgré le déblocage du budget.

Mme WIART effectue un historique du repyramidage.

Dans le cadre de la Loi de Programmation de la Recherche (LPR), une voie de promotion interne temporaire pour l'accès des Maîtres de conférences titulaires d'une HDR au corps des Professeurs des universités a été créée. Ces promotions internes sont proposées tous les ans, de 2021 à 2025. La répartition des promotions tient compte du ratio entre Maîtres de conférences (MCF) et Professeurs des universités (PR) dans l'établissement, et des préconisations du Ministère.

Sous réserve d'être titulaire d'une HDR au 1er janvier de l'année de candidature, sont éligibles à ces promotions :

- Les Maîtres de conférences titulaires du premier grade (classe normale) disposant de 10 ans de service effectif dans ce grade au plus tard au 1er janvier de l'année de candidature. La durée de service effectif est calculée sur l'ensemble de la carrière de Maître de conférences.
- Les Maîtres de conférences titulaires du deuxième grade (hors classe) au plus tard au 1er janvier de l'année de candidature.

Les promotions ont pour date d'effet le 1er septembre de l'année de la campagne.

Les possibilités de promotions internes sont réparties par section CNU en Conseil d'administration, et prévues par un arrêté annuel du Ministère. La répartition des promotions tient compte de la différence de ratio entre Professeurs des universités et Maîtres de conférences au sein des sections CNU présentes au sein de l'établissement et des préconisations du Ministère.

Année	Nombre de postes attribué par le Ministère à l'UPHF	Discipline ouverte au recrutement
2021	3	02-03-74
2022	3	06-27-33
2023	3	06-14-33
2024	3	01-06-74
2025	3	11-28-71

Note : La campagne de 2021 a eu lieu en même temps que la campagne de 2022

M. BRICOUT précise qu'il s'agit bien d'une campagne UPHF et non INSA HdF (le ministère différencie les deux établissements par des campagnes distinctes) et que ce n'est pas l'établissement qui décide du nombre de postes pour l'UPHF et/ou pour l'INSA HdF mais le ministère. Le nombre de PR étant plus important à l'INSA HdF, aucun poste n'a été attribué par le ministère.

Mme WIART ajoute qu'un agent remplissant les conditions au sein de l'INSA HdF ne peut donc pas postuler au sein de l'université contrairement aux agents en services partagés (UPHF).

M. KABILA indique qu'un choix à dû être fait suite à la réception de la liste de sections CNU préconisée par le ministère. Il explique qu'il existe parfois la possibilité de changer de sections si le nombre de MCF est très bas comparé aux PR.

Les sections proposées pour l'année 2025 sont :

- Section 11 : Etudes Anglophones – Proportion entre PR et MCF : 16.7%
- Section 28 : Milieux denses et matériaux Proportion entre PR et MCF : 33.3 %
- Section 71 : Sciences de l'information et de la communication : Proportion entre PR et MCF : 7.7%

M. BRICOUT explique la logique d'une orientation généralement tertiaire des CNU côté UPHF de par la présence de l'ISH, des départements tertiaires de l'IUT et d'une campagne distincte de l'INSA HdF.

M. URBANIAK s'interroge sur les proportions citées. Concernent-elles les agents éligibles ? Est-ce qu'il existe des taux inférieurs dans d'autres sections CNU ?

M. KABILA répond qu'un taux inférieur peut apparaître dans d'autres sections. Sur les 7 sections CNU préconisées, 2 ont été retenues par l'établissement ; une n'était pas préconisée mais correspondait à la spécificité de l'établissement.

Mme WIART précise que les pourcentages précédemment donnés correspondent au nombre de MCF par rapport au nombre de PR qui existent dans la discipline et non les agents « repyramidables ».

M. ANCEAU s'interroge sur la procédure de dépôt des candidatures.

Mme WIART présente le calendrier de repyramide CNU 2025

04-avr	Date limite de saisie du nombre de promotions par section sur le site du Ministère
14 avril au 25 avril	Dépôt des demandes de promotions internes dans le corps de PR
5 mai au 3 juin	Réunions des sections du CNU et du CNAP en vue de rendre les avis sur les demandes de promotions internes
4 juin au 9 juillet	<ul style="list-style-type: none"> - Constitution (soumise à l'avis du CAC) et réunion des comités de promotion en vue de rendre les avis sur les demandes de promotions internes et auditions des candidats ayant obtenu les avis les plus favorables - Propositions de nomination par le président
09-juil	Date limite de saisie des avis et des propositions de nomination
11-juil	Date limite d'envoi au Ministère des pièces à joindre pour la publication des décrets de nomination

M. URBANIAK s'interroge sur le nombre de MCF ayant l'HDR à l'heure actuelle et sur leur représentation au niveau des composantes.

Mme WIART répond qu'il y a 4 candidats potentiels : deux sur une section et un sur chacune des deux autres sections. Sur certaines CNU proposées, aucun agent n'est éligible à la candidature.

M. URBANIAK remarque que le repyramide est subit par l'établissement et se demande si un accompagnement financier est prévu.

M. KABILA répond qu'il s'agit d'un rééquilibrage entre les sections et que le ministère accompagne la transformation des postes de MCF en PR.

M. URBANIAK constate que le nombre de supports de MCF va se réduire et le nombre de PR va augmenter. Il aimerait disposer d'une liste des supports vacants non utilisés.

M. BRICOUT répond que ce n'est pas parce qu'un poste est vacant que le financement est disponible. Il y a deux contraintes, le nombre de postes et la masse salariale financée.

M. URBANIAK souhaite connaître le stock actuel utilisable ou non en fonction de la politique menée par l'établissement, ainsi que la future stratégie de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEEC).

M. BRICOUT indique que les postes vacants ne sont pas utilisés mais ce n'est pas le cas de la masse salariale.

M. EDART ajoute qu'une GPEEC va être mise en place afin d'avoir une vision pluriannuelle de la gestion des emplois.

M. BRICOUT effectue un état des lieux sur le travail effectué au niveau de la GPEEC. Un benchmark a été réalisé afin de connaître la politique GPEEC des autres établissements et une évaluation a été faite sur les marges de manœuvre possibles : nombre de départs en retraite d'ici 5 ans par CNU, par type de corps etc... Il reste à définir l'orientation de l'établissement concernant les axes prioritaires de

recrutement au niveau de la recherche, de la formation et des BIATSS. Des mentions d'accréditation ont été votées mais elles ne sont pas encore validées par le ministère. Beaucoup d'indicateurs doivent être remplis d'ici l'été et seront partagés en groupe de travail à la rentrée universitaire afin que fin 2025, la feuille de route stratégique soit écrite ; en sachant qu'il s'agit d'une recommandation de l'HCERES pour la sortie en grand établissement.

M. URBANIAK demande si une information sera donnée lors du CSA du mois de juin.

M. KABILA approuve et indique que la proposition de GPEEC a été faite au CODIR et sera soumise à l'avis des membres du CSA.

M. URBANIAK remarque que dans les supports vacants actuels, il n'y a pas de PR dans les CNU proposées.

Mme WIART répond que les supports vacants n'ont plus de CNU car ils ont été gelés depuis plusieurs années.

M. EDART ajoute que le besoin lors du gel du poste n'est plus forcément le besoin actuel de l'établissement.

Avis : Favorable à l'unanimité

M. BRICOUT effectue un point d'information et indique qu'il est possible qu'un CSA exceptionnel soit organisé avant juin afin de réenclencher de manière officielle la sortie en grand établissement si le ministère impose un timing.

M. DUBOC revient sur la politique du RIFSEP et sur le fait que la catégorie A n'a toujours pas atteint les objectifs du ministère.

M. BRICOUT indique que le sujet a été abordé lors du dernier CSA. Des engagements pluriannuels ont été pris pour la catégorie A, la situation budgétaire étant contrainte, nous attendons la notification de l'Etat afin de connaître nos possibilités financières. Celle-ci devrait arriver fin avril.

M. DUBOC constate que les objectifs ont été atteints et dépassés pour les catégories B et C au détriment de la catégorie A.

M. BRICOUT rappelle que l'objectif premier est également de préserver l'emploi des agents.

M. BRICOUT précise que si cela avait été possible, un lissage sur deux ans aurait été effectué automatiquement. La volonté de l'établissement est présente, tout dépendra des finances accordées par le ministère.

M. URBANIAK indique que le régime indemnitaire est financé par l'état mais également par l'établissement et ajoute que la notification sera connue lors du CSA de juin. L'ampleur du déficit sera alors certainement annoncée.

Mme LEMAIRE demande si le cas des catégories C pourrait être revu en cas de situation budgétaire favorable.

M. BRICOUT répond que les objectifs sont atteints pour la catégorie C, la priorité est de renouveler les fins de contrats et éviter de geler les postes.

M. URBANIAK énonce l'intérêt de la GPEC qui permettra d'évaluer les besoins réels de l'établissement.

M. DUBOC évoque l'impact financier au niveau des retraites du retard de la revalorisation du RIFSEP pour la catégorie A.

M. BRICOUT répond que l'UPHF est loin d'être en retard comparée à d'autres établissements de l'Enseignement Supérieur.

M. EDART ajoute que la cotisation au niveau de la retraite est plafonnée, une année de retard ne changera pas grand-chose.

M. URBANIAK remarque tout de même la différence avec les établissements des autres ministères, l'établissement étant loin du compte au niveau de l'attractivité.

M. KABILA indique que ces problèmes seront soulevés avec la mise en place de la GPEC.

En l'absence d'autres questions, M. KABILA remercie les membres et lève la séance à 10h00.

La Secrétaire,

Mme LECOMTE Christelle

Le Secrétaire adjoint,

M. ANCEAU Jean-Hubert

Le Président,

Pr. A. ARTIBAL



REPRESENTANTS DES PERSONNELS DE L'UPHF ET DE L'INSA HDF

Membres titulaires		Membres suppléants	
SGEN-CFDT			
GOICHOT François		BRISE Sophie	
TURPIN-WINTER Hélène		DENEUX Dominique	X
HENON Pierre	X	DAIFI Nabila	
UNSA-EDUCATION avec le SNPTEs			
ANCEAU Jean-Hubert	X	DUBOC Jean-Philippe	X
REVAUX Thierry		NASSAR Georges	
BLEUSE Valérie		BOURDEAU Priscilla	
CHIKH Djanet		DEPRES Virgile	
FSU			
D'OLIVEIRA-REZENDE Olivier		LEMAIRE Christelle	X
URBANIAK Rodolphe	X	MARECHAL Christophe	
ARNAL Thierry		DISTINGUIN Maximilien	X

X présents

X présents avec voix délibérative

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION DE L'UPHF ET DE L'INSA HdF

ARTIBA Abdelhakim, Président	
DE LA BOURDONNAYE Armel, Directeur de l'INSA HdF	
HARMAND Souad, Vice-Présidente du Conseil d'Administration	
EDART Cédric, Directeur Général des services de l'INSA HdF	X
KABILA Abdelhak, Vice-Président délégué aux Ressources Humaines	X
LECOMTE Christelle, Secrétaire de séance	X

MEMBRES DE DROIT

BRICOUT Eric, Directeur Général des Services	X
WIART Karine, Directrice des Ressources Humaines	X

MEMBRES INVITES
